

A nnexe II

CALENDRIER EN CAS DE SECOND TOUR DE SCRUTIN : LORSQU'AUCUNE LISTE N'A ÉTÉ DÉPOSÉE PAR LES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES AU PREMIER TOUR - ÉLECTIONS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES NATIONALES DE CERTAINS CORPS DE PERSONNELS ATOSS

OPÉRATIONS	AASU, SASU, secrétaires de doc. (1) (3), adjoints adm. des services déconcentrés, agents adm. des services déconcentrés	Médecins de l'EN (1), infirmier(e)s, assistant(e)s de service social	Techniciens de labo (1), aides techniques de laboratoire, aides de laboratoire, agents techniques de laboratoire	Techniciens de l'EN (1), maîtres ouvriers et chefs de garage, ouvriers prof., conducteurs auto et agents chefs de 1ère cat. (2), OEA et agents des serv. techniques (2)
Date limite pour le dépôt des listes de candidats et des maquettes des bulletins de vote	20 janvier 2004 9 heures	20 janvier 2004 9 heures	20 janvier 2004 9 heures	20 janvier 2004 9 heures
Date limite pour le dépôt des professions de foi	20 janvier 2004 9 heures	20 janvier 2004 9 heures	20 janvier 2004 9 heures	20 janvier 2004 9 heures
Ouverture des plis contenant les professions de foi	21 janvier 2004	21 janvier 2004	21 janvier 2004	21 janvier 2004
Date limite d'affichage des listes définitives de candidats dans les sections de vote	16 février 2004	16 février 2004	16 février 2004	16 février 2004
Date limite d'affichage des listes électorales dans les sections de vote	16 février 2004	16 février 2004	16 février 2004	16 février 2004
Date limite de transmission du matériel de vote aux électeurs votant par correspondance et aux sections de vote	16 février 2004	16 février 2004	16 février 2004	16 février 2004
SCRUTIN. Recensement des votes émis directement et par correspondance dans les sections de vote, établissements des procès-verbaux de recensement par les présidents de section de vote et transmission immédiate des plis et des procès-verbaux aux bureaux de vote spéciaux chargés du dépouillement	9 mars 2004 (de 9 heures à 17 heures)	9 mars 2004 (de 9 heures à 17 heures)	9 mars 2004 (de 9 heures à 17 heures)	9 mars 2004 (de 9 heures à 17 heures)

OPÉRATIONS	AASU, SASU, secrétaires de doc. (1) (3), adjoints adm. des services déconcentrés, agents adm. des services déconcentrés	Médecins de l'EN (1), infirmier(e)s, assistant(e)s de service social	Techniciens de labo (1), aides techniques de laboratoire, aides de laboratoire, agents techniques de laboratoire	Techniciens de l'EN (1), maîtres ouvriers et chefs de garage, ouvriers prof., conducteurs auto et agents chefs de 1ère cat. (2), OEA et agents des serv. techniques (2)
Dépouillement des votes par les bureaux de vote spéciaux et transmission des résultats à l'administration centrale (bureau DPMA B2)	12 mars 2004	12 mars 2004	12 mars 2004	12 mars 2004
Proclamation des résultats à l'administration centrale	25 mars 2004	26 mars 2004	29 mars 2004	30 mars 2004

(1) Ces corps de personnels ne sont pas dotés de CAP académiques.

(2) Regroupement des AC1 et des OPP ainsi que des AST/SD et des OEA au sein de CAP communes (arrêté en cours de publication).

(3) Vote uniquement par correspondance - heure limite de réception des votes : 17 heures.